



RENOUVELLEMENT CACES R389 CARISTE **Catégories 1 à 6**

PUBLIC CONCERNE

Caristes disposant d'un CACES expiré.

PRE REQUIS

- Etre titulaire d'un CACES Cariste expiré
- Etre âgé de 18 ans.
- Etre reconnu apte par la médecine du travail.
- Lire et comprendre le français.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Réviser les règles de circulation et de sécurité ainsi que les connaissances pratiques indispensables à l'utilisation des chariots automoteurs de manutentions.

Prendre en compte l'évolution des matériels et de la réglementation

DUREE

2 jours

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation par vidéoprojection.
- Animation interactive sur la base d'expériences vécues.
- Questions et réponses individuelles.
- Mise en situation (pratique).
- Utilisation de plusieurs types de chariots et d'équipements sur site d'évolution

La formation est assurée par des moniteurs, experts dans leur domaine, habilités par la CARSAT, qualifiés CACES R389.

AMIFOP 8 Parc Bradfer 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 79 36 55- Fax : 03 29 79 25 08 – Site : www.amifop.fr

Code APE : 8559 B – n° Déclaration 41550000155

CONTENU

Programme conforme à la recommandation R389 de la CNAM

RAPPELS THEORIQUES

ORGANISMES DE CONTROLE ET DE PREVENTION

- Inspection du travail
- Service prévention de la CRAM
- Médecine du travail
- Contrôle technique

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- Responsabilités encourues par le cariste
- Conditions requises pour l'utilisation d'un chariot élévateur
- Conditions à respecter pour circuler en entreprise et sur la voie publique
- Droit de retrait

TECHNOLOGIE DES CHARIOTS ELEVATEURS

- Catégories de chariots et caractéristiques fonctionnelles
- Principaux éléments du chariot élévateur
- Conditions de stabilité du chariot et plaque de charge du constructeur
- Circuit hydraulique
- Sources d'énergie et secteurs d'utilisation
- Organes de service et dispositifs de sécurité
- Entretien, vérification, maintenance à la charge du cariste

MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SECURITE

- Facteurs d'accidents
- Dispositifs de protection du conducteur
- Pictogrammes et signalisation routière
- Risques liés aux carburants et équipements électriques (batteries de traction)
- Produits dangereux : règles de transfert et de stockage
- Plan de circulation interne
- Transport, élévation de personnes

PRATIQUE

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Assurer les opérations de prise de poste et de fin de poste
- Circuler à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
- Circuler avec une charge obstruant la visibilité
- Arrêter le chariot en sécurité

Et, suivant la catégorie de chariot :

- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Charger et décharger camion ou remorque
- Effectuer la prise, la dépose, le transfert d'une charge longue et(ou) volumineuse

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Test des connaissances théoriques par QCM : réglementation, classification et technologies, et sécurité relatives aux chariots élévateurs.

Test des connaissances pratiques selon procédures de tests Caces© : vérifications, conduite, circulation et manœuvres en sécurité.

VALIDATION

Attestation de fin de formation
CACES R389 valable 5 ans

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

« Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur »

SUPPORT DE COURS REMIS AUX STAGIAIRES

Il sera remis à chaque participant un livret des éditions Mémo-Forma
<http://www.memoforma.fr/manuel-formation-chariots-automoteurs.html>



AMIFOP 8 Parc Bradfer 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 79 36 55- Fax : 03 29 79 25 08 – Site : www.amifop.fr

Code APE : 8559 B – n° Déclaration 41550000155